

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 85/664 DU 7/5/85
portant nomination de Mademoiselle
KOUBA KOUENDA Henriette en qualité
de Directrice du Projet-Pisciculture
Rurale.

PREMIER MINISTRE .

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification
de l'Ordonnance N° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de
certaines dispositions de la Constitution ;

Vu le décret n° 82/595 du 8 Juin 1982 fixant les indemnités
de fonction allouées à certains responsables administratifs ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du
Premier Ministre ;

Vu le décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/860 du 20 Août 1984 relatif aux interims
des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu :

DECRETE :

Article 1ER. - Mademoiselle KOUBA KOUENDA Henriette, Professeur de
Lycée de 1er échelon, est nommée Directrice du Projet-Pisciculture
Rurale au Ministère de la Pêche et de la Pisciculture.

Article 2. - L'intéressé percevra les indemnités de fonction prévues
par le décret n° 82/595 susvisé.

Article 3. - Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures
contraires au présent décret.

.../...

Article 4.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

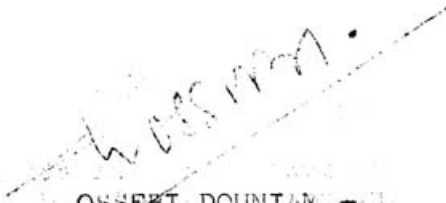
Fait à Brazzaville , le 7 MAI 1965

Par le Premier Ministre,
Le Ministre de la Pêche et
de la Pisciculture.



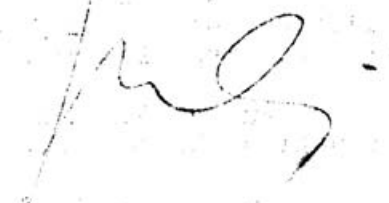
Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre du Travail, de l'emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,



OSSEBI DOUNIAM.-

Le Ministre des Finances
du Budget



Bernard COMBO MATSIONA.-



Itihi OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.-

